

## ERRATA.



Page 74, quatrième ligne, au lieu de *J. Caron*, lire : *Alexis Lefrançois*.

Au bas de la page 121, lire : Augustin et Georges Delille.

Page 156, au lieu de : "(1) Ce M. Harkin etc," lire : "M. John Harkin était le frère de la mère du juge Drummond. Devenu veuf, il épousa madame veuve Thomas Bissonnette (née Giles Chenaie *alias* Lachenaie), mère du grand constable Alf. Bissonnette, de Montréal. De ce mariage est née Suzanne Harkin, épouse de M. le juge des Sessions C. Aimé Dugas, de Montréal.

Page 173, quatrième ligne, au lieu de "Charles Caron etc," lire : Charles Caron, son illustre gendre, se rendit à Québec pour lui demander sa fille Françoise en mariage. Cette dernière n'était âgée que de quatorze ans, et était la sœur (de père) de Charlotte Rivard Dufresne, épouse de François L. Desaulniers. Les deux gendres d'Augustin Rivard Dufresne devinrent tous deux, par la suite, membres du parlement.

Page 196, à la dernière ligne, lire : *M.-Philomène* m. à Joseph Crochetière.—*Sophie* m. à Emile Gaucher.

Page 263, à la ligne septième, ajouter les mots suivants : "Les services qu'il a rendus au pays de cette manière, par voie de collaboration, dans des circonstances difficiles, n'ont pas manqué d'attirer l'attention de nos hommes d'état. C'est pour cela que, tout récemment, il avait été résolu de l'honorer d'un siège dans le Sénat de la Puissance. Une réorganisation ministérielle à dû seule, faire différer ce témoignage si distingué de la reconnaissance officielle pour un mérite sans prétention."